



**Commentaires déposés par Mères au front - Val-d'Or  
à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada sur les versions provisoires des lignes  
directrices individualisées relatives à l'étude d'impact et du plan de participation du  
public du projet minier Novador de Probe Gold inc.**

Par la présente, Mères au front - Val-d'Or souhaite vous faire part de nos commentaires concernant les versions provisoires des lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact et du plan de participation du public du projet minier aurifère Novador de Probe Gold Inc.

**À PROPOS DU MOUVEMENT MÈRES AU FRONT**

Le mouvement Mères au front est né au printemps 2020 d'un sentiment d'urgence partagé par de nombreuses mères et grands-mères quant à la nécessité de protéger l'avenir de leurs enfants et des générations futures contre l'inaction climatique. Mères au front est un mouvement décentralisé et diversifié d'un océan à l'autre. S'il est un point commun qui transcende toutes les cultures, toutes les religions, tous les niveaux de revenus et toutes les allégeances politiques, c'est l'amour que nous avons pour nos enfants et la nécessité de les protéger.

Depuis ses débuts, plus de 8000 personnes ont rejoint le mouvement Mères au front pour exiger de l'action climatique. Près de 30 groupes d'action se sont formés de l'Abitibi à la Gaspésie en passant par presque toutes les régions du Québec et au-delà de nos frontières incluant le continent européen où la Belgique compte aussi un groupe. Au Canada anglais, nous faisons alliance avec For Our Kids afin de maximiser notre impact sur la scène fédérale.

## **LIGNES DIRECTRICES INDIVIDUALISÉES RELATIVES À L'ÉTUDE D'IMPACT**

Nous concentrerons nos commentaires sur les éléments préalablement soulevés lors de notre analyse de la description initiale du projet, c'est-à-dire la raison d'être du projet, les enjeux liés à la main d'œuvre et les autres impacts sociaux-économiques.

### **Raison d'être / nécessité du projet**

Pour Mères au front - Val-d'Or, c'est la question la plus importante et elle devrait, selon nous, être abordée en considération des crises environnementales et du bien-être des générations futures.

Au point 4.2., on demande de justifier la nécessité du projet, en décrivant « l'occasion sous-jacente que le projet vise à saisir ou le problème qu'il entend régler. L'occasion ou le problème doit être décrit du point de vue du promoteur. » On suggère également: « Dans bien des cas, la nécessité du projet peut être décrite en fonction de la demande d'une ressource. ».

Nous jugeons cette présentation de l'enjeu de la nécessité du projet hautement tendancieuse alors que l'on établit que la demande d'une ressource est suffisante pour justifier un projet. La préséance de l'économie sur les dimensions sociales et environnementales est un paradigme à briser. Tout à fait intenable pour la suite du monde.

Il est connu que les réels besoins mondiaux en or sont comblés. Le promoteur devrait ainsi avoir à convaincre que son projet est utile et nécessaire pour l'humanité, qu'il dépasse l'opportunité économique.

### **Enjeux liés à la main d'oeuvre**

Dans nos commentaires sur la description initiale du projet, nous avons relevé:

*Dans le contexte actuel, la création d'emplois n'est pas une retombée positive, bien au contraire; Le recrutement local pourrait venir affecter les autres industries du territoire et notre milieu n'est pas fécond pour une arrivée massive de nouvelles familles. En effet, un*

*recrutement extra-local pourrait venir compresser indûment nos services d'accueil de nouveaux arrivants, déjà saturés par le milieu économique qui poursuit sa croissance, sans égard à nos capacités d'accueillir de nouveaux citoyens (pas seulement des travailleurs) dans la dignité.*

Peu importe l'approche qui sera priorisée, des impacts importants se feront sentir. Il semble que les lignes directrices ne vont pas assez loin en ce qui concerne les « Mesures d'atténuation et d'amélioration » qui concernent les conditions sociales et économiques (point 9). On demande de « décrire les mesures d'atténuation des changements dans la disponibilité des logements » mais on n'aborde pas les effets sur les autres entreprises du territoire qui perdent leurs travailleurs au profit de l'industrie minière, plus agressive au niveau de l'attractivité. On ne traite pas non plus des mesures d'accueil de potentiels nouveaux arrivants afin de favoriser une communauté saine, solidaire et forte.

### **Autres impacts sociaux-économiques**

Toujours dans nos commentaires sur la description initiale, nous avons conclu ainsi:

*Notre groupe s'attend à des propositions de mesures de mitigation massives et exemplaires sur le plan de la lutte aux inégalités ainsi que de la diversification économique. Les investissements doivent dépasser les programmes de commandites un peu éparpillés et se faire de façon structurante en collaboration avec le milieu et ses besoins profonds.*

Au point 9.2.2 qui concerne les effets sur les conditions économiques, on lit: « L'évaluation des effets économiques devrait se pencher sur les possibilités d'améliorer les retombées pour les communautés locales. ». Puis, au point suivant qui traite de mesures d'atténuation et d'amélioration, on aborde principalement les emplois et contrats générés mais on ne traite pas de luttés aux inégalités, de diversification économique et d'investissements dans la communauté. D'ailleurs, en ce qui concerne ce dernier élément, il serait intéressant de connaître les balises du plan d'investissement dans la communauté de la compagnie. Nous nous attendons à des propositions novatrices qui font rupture avec les façons de faire habituelles de l'industrie minière (l'octroi de commandites en échange de visibilité) et qui tiennent compte des enjeux et des besoins profonds du milieu.

## **PLAN DE PARTICIPATION DU PUBLIC**

Dans l'échéancier, il semble que le public soit la seule cible qui doit souscrire à des délais serrés pour soumettre ses commentaires. Les autres parties bénéficient davantage de souplesse. Par souci d'équité et de prévisibilité pour des organisations formées de bénévoles comme la nôtre, il serait intéressant de connaître la période approximative où sera affiché le résumé de l'étude d'impact sur le Registre. De plus, 30 jours pour émettre des commentaires (alors que le début de la période est inconnu), c'est bien peu. 60 jours seraient davantage appropriés.

## **CONCLUSION**

Tout projet industriel devrait respecter l'équité intergénérationnelle et la protection du vivant. Considérant que Probe Gold inc. démontre la raison d'être, la nécessité de son projet, nous nous attendons également que son plan d'exploitation veille à la préservation d'un écosystème sécuritaire pour nos enfants et les prochains.

Nous vous remercions pour l'attention accordée à nos commentaires,

*Chantal Archambault, mère au front pour Olive*

*Marie-Laure Aubin, mère au front pour Elijah, Flora et Léon*

*Geneviève Béland, mère au front pour Véda et Victor*

*Frédérique Cornellier, mère au front pour Thierry, Colin et Siméon*

*Virginie Daubois, mère au front pour Ida et Albert*

*Caroline Dufresne, mère au front pour Jérôme et Corinne*

*Jennifer Grégoire, mère au front pour Léna et Adam*

*Winä Jacob, mère au front pour Bori, Mirko, Noam et Malou*

*Sophie Richard-Ferderber, mère au front pour Clara, Stella et Zoë*